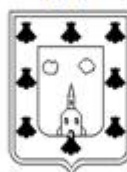


COMMUNE  
DE



KIRVILLER

## CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 8 avril 2021.**

L'an deux mil vingt-et-un le huit avril, le Conseil municipal de la commune de KIRVILLER s'est réuni dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur ESTREICH Ludovic, Maire.

Etaient présents : MM. BAUER Denis 1<sup>er</sup> adjoint, HOELLINGER Martial 2<sup>ème</sup> adjoint, MMES/MM. BECKER Sandra, HERMAL Patrick, KOENIG Aline, MOREL Pascal, PICHOT Gérard, REB Christopher, TOUSCH Gaston, conseillers municipaux.

### **N° 09/2021 : Compte administratif 2020.**

Mr le Maire présente le Compte administratif de l'année 2020 à l'assemblée :

#### **Fonctionnement :**

Recettes de fonctionnement :	107 961,00 €
Dépenses de fonctionnement :	52 785,56 €
Soit un excédent de :	55 175,44 €
Résultat reporté de l'exercice 2019 :	32 332,15 €
<b>Résultat de clôture au 31/12/2020 :</b>	<b>87 507,59 €</b>

#### **Investissement :**

Recettes d'investissement :	116 632,77 €
Dépenses d'investissement :	29 958,35 €
Soit un excédent de :	86 674,42 €
Résultat reporté de l'exercice 2019 :	176 513,44 €
<b>Résultat de clôture au 31/12/2020 :</b>	<b>263 187,86 €</b>

**Le Compte administratif 2020 présente donc un excédent global de : 350 695,45 €**

Le Conseil municipal sous la présidence du doyen M. Hermal Patrick, après que le Maire se soit retiré, approuve le Compte administratif 2020 à l'unanimité.

Mr le Maire ayant repris la présidence de l'assemblée, le Conseil municipal déclare que les compte de gestion 2020 dressé par la Trésorerie de Sarreguemines n'appelle ni observation ni réserve vu sa concordance avec le Compte administratif 2020 et donne ainsi décharge à M. Emmanuel Salguero comptable public pour sa gestion.

#### **N° 10/2021 : Affectation des résultats.**

Après avoir étudié le Compte administratif de l'exercice 2020,

Considérant que seul le résultat de la section fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat. Le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement en cas de déficit de la section d'investissement,

Vu les travaux d'investissement prévus pour l'exercice 2021,

**Décide d'affecter le résultat comme suit :**

*023 Virement à la section d'investissement : 84 405,59 €*

#### **N° 11/2021 : Vote des taux de fiscalité directe locale.**

Par délibération du 16 juillet 2020, le Conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe sur le foncier bâti : 10,18 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 39,64 %

A compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'Etat. En contrepartie, le taux TFPB 2020 (14,26%) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 24,44%. (soit le taux communal de 2020 : 10,18% + le taux départemental de 2020 : 14,26%).

Il est proposé, suite à ces informations, de prendre acte du nouveau taux de référence de TFPB ; et après en avoir délibéré :

de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 et donc de les porter à :

- TFPB : 24,44 %
- TFPNB : 39,64 %.

#### **N° 12/2021 : Budget primitif 2021.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2342-2 ;
- Considérant l'obligation pour les communes de voter le Budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte ;
- Considérant le délai supplémentaire accordé aux communes allant jusqu'au 15 avril 2021 .

M. le Maire expose en détail les affectations du budget prévisionnel élaborées avec la collaboration de Mme Brucker Alexandra conseillère aux décideurs locaux :

#### **Budget primitif 2021 :**

Dépenses et recettes de fonctionnement :	171 507,59 €
Dépenses et recettes d'investissement :	452 685,45 €

**Total général du budget :** **624 203,04 €**

Après en avoir délibéré, les montants sont approuvés à l'unanimité et les propositions sont transférées en vote.

**N° 13/2021 : Déclaration d'intention d'aliéner un bien.**

M. le Maire informe l'assemblée de la réception d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien situé section 1 parcelle n° 40 lieu-dit Village d'une contenance de 33 ares 45 ca.

Après en avoir délibéré par :

huit voix pour,  
une voix contre,  
une abstention,

le Conseil municipal décide **de ne pas faire usage de son droit de préemption** pour ce bien.

**N° 15/2021 : Devis abri-bus.**

Après avoir étudié le nouveau devis de fourniture et pose de l'abri-bus s'élevant à 5 773,20 €,

le Conseil municipal autorise le Maire à passer commande des travaux.

**N° 16/2021 : Fonds de concours – Programme 2021-2026.**

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il est possible de demander des fonds de concours auprès de la CASC du programme 2021-2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- Sollicite la CASC pour l'obtention du fonds de concours sur travaux d'investissement de la commune pour la période 2021-2026,
- Autorise le Maire à signer tout document en rapport.

**N° 17/2021 : Divers.**

A/ Résiliation du contrat de location.

M. Boukhelifa Saïd par lettre recommandée fait part de son intention de résilier le bail du logement communal avec effet au 30 avril 2021.

L'Etat des lieux de sortie sera établi avec la commission logement à une date à définir.

B/ Demande de remise sur le loyer de la chasse communale.

M. le Maire fait lecture d'un courrier de l'association Nature et Environnement qui sollicite une remise du loyer de la chasse en raison du confinement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas accéder à cette demande.

